Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES
3ème BUREAU
========

ARRETE N° D.A.I./3/06/34

PORTANT INSCRIPTION D'OBJETS MOBILIERS
SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le décret n°71.858 du 19 octobre 1971, pris pour l'application de ladite loi ;

VU l'avis émis par la commission nationale des monuments historiques, Ve Section, du 8 juin 2006 ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'orgue "Merklin & Kühn" et l'harmonium "Christophe & Etienne n°19.092" conservés dans l'église de Saint-Jean à LAPTE (Haute-Loire) sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à M. le Maire de Lapte qui en assurera, son exécution.

Au Puy-en-Velay, le 12 SEP 2006

Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Haute-Loire

Philippe JAUMOUILLIÉ

Toute correspondance sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Loire - 6 avenue du Général de Gaulle - B.P 321 - 43011 Le Puy-en-Velay Cédex
Fax 04 71 09 78 40 – http://www.haute-loire.pref.gouv.fr